



Pontificium Consilium De Spirituali Migrantium Atque Itinerantium Cura

VIIème Congrès Mondial de la Pastorale des Migrants

Rome, 17 – 21 novembre 2014

Thème: «Coopération et développement dans la pastorale des migrations»

DOCUMENT FINAL

I. L'ÉVÉNEMENT

1. Le 7^{ème} Congrès Mondial de la Pastorale des Migrants s'est déroulé du lundi 17 novembre au vendredi 21 novembre 2014, au Vatican, dans l'*Aula Magna* de l'Université Pontificale Urbanienne (16, via Urbano VIII). Le thème de ce Congrès était « *Coopération et Développement dans la Pastorale des Migrations* ».

2. Le Congrès a rassemblé 284 participants venus des cinq continents et de plus de 90 pays du monde entier. Parmi les délégués se trouvaient des Cardinaux et le Patriarche maronite d'Antioche, des évêques, des prêtres, des religieux et des religieuses, des membres d'Instituts séculiers, des agents pastoraux laïcs, ainsi que de nombreux représentants de différents mouvements et associations laïcs catholiques. Parmi les participants figuraient également six Délégués fraternels, qui venaient du Patriarcat œcuménique, du Patriarcat orthodoxe roumain, de l'Église orthodoxe de Grèce, de la Communion anglicane, de la Fédération luthérienne mondiale et du Conseil œcuménique des Églises.

3. Le Congrès a été solennellement inauguré par Son Eminence le Cardinal Antonio Maria Vegliò, Président du Conseil Pontifical pour la Pastorale des Migrants et des Personnes en déplacement, en présence de M. Angelino Alfano, Ministre de l'Intérieur du gouvernement italien, de nombreux ambassadeurs et représentants des missions diplomatiques accréditées près le Saint-Siège, de Mme Francesca Di Giovanni représentant la Deuxième Section pour les Relations avec les Etats de la Secrétairerie d'Etat, qui a fait une déclaration, de membres d'Organisations internationales et non gouvernementales, notamment S. Exc. M. l'ambassadeur William Lacy Swing, Directeur Général de l'Organisation internationale pour les Migrations, en tant que Conférencier, ainsi que d'experts et de représentants d'organisations directement ou indirectement engagées dans le domaine du bien-être matériel et spirituel des migrants.

4. Le Congrès était conçu pour que chacune des journées soit consacrée à un sujet différent dans le contexte plus large du thème de cet Événement. La méthodologie de chaque jour était structurée pour culminer - à travers différentes conférences suivies de

débats (tables rondes) autour de thèmes clés - dans les échanges personnels et l'expression d'idées et de pensées au sein des groupes de travail de l'après-midi.

5. Le premier jour du Congrès, mardi 18 novembre 2014, a commencé par la célébration de la messe à l'autel de la Chaire de Pierre, en la basilique Saint-Pierre, présidée par Son Eminence le Cardinal Antonio Maria Vegliò, Président du Conseil Pontifical pour les Migrants et les Personnes en déplacement. Le sujet de la journée portait sur la **diaspora**, en particulier sur la migration de travailleurs - un phénomène qui touche bon nombre de pays du globe. La conférence principale de la journée a été prononcée par Son Eminence le Cardinal Luis Antonio Tagle, archevêque de Manille et Membre du Conseil Pontifical pour la Pastorale des Migrants et des Personnes en déplacement, sur le sujet suivant : « *Diaspora et coopération au développement du monde et de l'Eglise* ». Dans le contexte de la conférence principale sur la diaspora, un important sujet est apparu, souvent affecté par la migration pour des raisons de travail, à savoir celui de la famille, qui a retenu l'attention de la première table ronde du Congrès. Celle-ci était intitulée : « *La famille migrante dans le contexte de la diaspora* ». Pour discuter et faire partager leur point de vue sur le thème de cette table ronde, trois conférenciers sont intervenus, provenant de différents environnements culturels : Son Excellence Mgr John Charles Wester, évêque de Salt Lake City (USA), Son Excellence Mgr Lucio Andrice Muandula, évêque de Xai-Xai (Mozambique) et Son Excellence Mgr Mario Toso, Secrétaire du Conseil Pontifical « Justice et Paix » (Saint-Siège). Le modérateur de cette Table Ronde était Mgr Domenico Pompili, Sous-Secrétaire de la Conférence épiscopale italienne (Italie).

6. Poursuivant les réflexions sur la coopération et le développement dans la pastorale des migrations, le mot d'ordre pour la seconde journée en assemblée plénière (mercredi 19 novembre 2014) a été le mot **partenaire**. La conférence principale, intitulée « *Les migrants en qualité de partenaires du développement des pays d'origine, de transition et de destination* » a été prononcée par M. Johan Ketelers, Secrétaire Général de la Commission internationale catholique pour les migrations (Suisse) et Consultant du Conseil Pontifical. Le concept de « partenaire » fut ensuite approfondi durant la deuxième Table Ronde du Congrès, qui prit en considération le rôle des femmes migrantes, avec pour titre : « *Le rôle des femmes migrantes entre coopération et développement* ». Trois invités sont intervenus : Sœur Patricia Ebegbulem de Lagos (Nigeria), Coordinatrice du Comité Africain contre le Trafic des Etres humains (*African Network Against Human Trafficking*) ; Mme Martina Liebsch, Responsable des Migrations de la *Caritas Internationalis* (Saint-Siège) et Sœur Rosita Milesi, de Brasilia (Brésil), Directrice de l'Institut des Migrations et des Droits de l'Homme (*Instituto Migrações e Direitos Humanos*) tandis que le débat était modéré par Mme Angela Ambrogetti, journaliste et directrice de *www.korazym.org* (Italie).

7. La troisième journée plénière du Congrès, jeudi 20 novembre 2014, a été consacrée au sujet de la **dignité du migrant**. Son Excellence Mgr Silvano M. Tomasi, Observateur Permanent du Saint-Siège auprès des Nations Unies (Suisse) a prononcé la conférence principale, intitulée : « *Dignité du migrant, créé à l'image et à la ressemblance de Dieu, fils de Dieu, en qui est imprimée l'image du Christ Migrant* ». L'attention de la troisième Table Ronde a porté sur le sujet des jeunes migrants et de leur rôle dans la société et dans l'Eglise. Les trois conférenciers invités, qui ont élaboré et débattu sur le thème des « *Jeunes migrants : potentialités pour construire des ponts de coopération entre les sociétés vers le développement* » étaient : Son Excellence Mgr José Domingo Ulloa Mendieta, archevêque de Panama (Panama) et Président du S.E.D.A.C. ; Son Excellence Mgr Barthélémy

Adoukonou, Secrétaire du Conseil Pontifical de la Culture (Saint-Siège) et le Révérend Père Maurizio Pettenà, Directeur national de l'Office catholique australien pour les Migrants et les Réfugiés (*Australian Catholic Migrant & Refugee Office*) à Canberra (Australie) et Consultant du Conseil Pontifical.

8. Pendant toute la durée du Congrès, les participants ont eu l'opportunité d'entendre et de voir de brèves présentations préparées par onze Conférences épiscopales à travers le monde, ainsi que d'écouter le témoignage de Mme Maria De Lourdes Jesus, une journaliste de Rome, qui a exposé son histoire personnelle, notamment son expérience migratoire en provenance du Cap-Vert et son intégration dans la société italienne. Ces moments ont constitué une occasion de faire l'expérience et de témoigner, au moins dans une certaine mesure, de la richesse et de la variété que l'Eglise catholique offre à travers sa pastorale des migrants.

9. Le Congrès s'est achevé le vendredi 21 novembre 2014 par l'audience accordée par Sa Sainteté le Pape François. Après la présentation du Communiqué de presse final et le discours de clôture de Son Eminence le Cardinal Antonio Maria Vegliò, Président du Conseil Pontifical, dans l'Aula Magna de l'Université Pontificale Urbainienne, les participants se sont dirigés vers le Palais apostolique où le Saint-Père les a reçus à midi. S'adressant aux participants au Congrès, le Pape François a relevé que ceux qui migrent aspirent à l'espoir d'un avenir meilleur pour leurs familles, même au risque de la déception et de l'échec. Les migrants ont la possibilité de satisfaire leur désir d'un avenir meilleur pour eux-mêmes et pour leurs familles mais, en même temps, ces avantages s'accompagnent d'un certain nombre de problèmes. L'Eglise doit demeurer une source d'espoir pour les migrants, qui font souvent l'expérience de la déception, de la détresse et de la solitude. Invoquant l'intercession de la Sainte Famille, qui connut l'exil en Egypte, le Saint-Père a imparti sa Bénédiction Apostolique à tous les présents.

II. CONCLUSIONS

L'objectif du 7^{ème} Congrès Mondial de la Pastorale des Migrants était de prendre en considération le phénomène des migrations, en accordant une considération particulière aux migrants pour raisons économiques. Toutefois, les participants souhaitaient reconnaître l'existence des flux mixtes de migration, qui peuvent également comporter des réfugiés, des personnes déplacées à l'intérieur de leur pays, des migrants pour raisons climatiques, etc., ainsi que la difficulté qui existe parfois pour distinguer clairement ces mouvements.

Cependant, à la lumière de l'objectif de cet Evénement, les participants au 7^{ème} Congrès Mondial affirment que :

1. Les migrations continuent d'être un signe des temps, où la centralité de la personne humaine et sa dignité revêtent une importance toujours plus grande.

2. Le développement signifie un processus dynamique, qui implique la croissance, l'évolution et la progression, et dont le but ultime est d'accroître les potentialités humaines, d'élargir la portée des choix humains et de créer un environnement sûr et sain au sein duquel tous les habitants d'un pays peuvent vivre, travailler et pratiquer leur culte avec dignité et égalité aussi bien dans le contexte civil que dans le contexte ecclésial.

3. La dignité humaine de tous les migrants et de chaque migrant est d'une importance primordiale. Les variables religieuses, ethniques, sociales ou culturelles, la citoyenneté ou l'absence de celle-ci, ne changent rien à ce fait qui confère à chaque individu une valeur et une dignité intrinsèques et incommensurables où toute vie humaine est et doit être considérée comme sacrée.

4. Les avantages que peuvent procurer les migrants sont bien plus grands que les seuls facteurs économiques et profitent non seulement aux pays d'accueil, mais aussi aux pays d'origine et, dans certains cas aussi, aux communautés de transit.

5. Le transit de migrants revêt une importance particulière. Il s'agit de bien plus qu'une simple relation entre le départ et l'arrivée des migrants, car c'est aussi une source de bien des difficultés dont les migrants font l'expérience.

6. Il existe une fâcheuse tendance dans les communautés et organisations ecclésiales à travailler isolément, créant ainsi un vide qui peut rendre les migrants vulnérables au niveau de la violation de leurs droits et constituer une source de difficultés pour la mise en œuvre de programmes pastoraux appropriés au sein de l'Eglise d'arrivée (y compris la proclamation de l'Évangile, la formation à la réception des sacrements, à l'évangélisation et à l'intériorisation des valeurs et des concepts chrétiens).

7. La foi personnelle et la piété populaire des migrants sont une expression de leur expérience personnelle de la foi chrétienne et elles constituent un lien entre l'Eglise de départ et celle d'arrivée. L'intégration implique ni séparation artificielle ni assimilation, mais elle donne plutôt l'occasion d'identifier l'héritage culturel des migrants, de reconnaître leurs dons et leurs talents en vue du bien commun de la communauté ecclésiale tout entière.

8. Les politiques migratoires modernes tendent à mettre l'accent sur la dimension individuelle d'une décision personnelle d'émigrer, se concentrant davantage sur l'aspect du travail dans la migration plutôt que sur la prise en considération de la famille du migrant. En fait, la politique nationale migratoire est souvent l'une des causes qui se trouve à la base de la séparation familiale et de l'éclatement des relations familiales qui peut s'ensuivre.

9. La famille migrante se trouve souvent dans une situation de déracinement de son lieu d'origine, d'un côté, et, d'un autre côté, de manque d'intégration dans la nouvelle société, ce qui crée une sorte de tension qui exerce une force destructrice à la fois sur les individus qui composent la famille que sur la famille elle-même.

10. Le problème de la séparation familiale, causée par les systèmes de migrations imparfaits, constitue une préoccupation de la plus haute importance pour la pastorale des migrants, en particulier pour les pays qui possèdent une large diaspora.

11. La pastorale des migrants doit prendre en considération la distinction entre la première, la deuxième et la troisième génération, chacune ayant ses propres caractéristiques et ses difficultés spécifiques.

12. Les femmes migrantes ne peuvent pas être uniquement reconnues aujourd'hui comme des personnes dépendantes, comme une partie du processus de réunification de la famille, mais comme des personnes indépendantes, qui soutiennent et font vivre la famille.

La migration peut constituer une occasion et un instrument importants pour renforcer l'autonomie des femmes.

13. Les jeunes migrants ont besoin d'un environnement social qui permette et favorise leur développement physique, culturel, spirituel et moral.

14. Il existe trois domaines dans lesquels les jeunes migrants peuvent jeter de façon dynamique des ponts entre les sociétés, là où ils s'engagent avec les gens auprès desquels ils vivent et travaillent : dans leurs relations avec les autres, dans leur éducation et dans leur vie de travail.

15. Les sectes continuent de croître et représentent un défi particulier pour la pastorale des migrants, en particulier à l'égard des jeunes générations.

16. Dans le contexte plus large de la migration, où la très grande majorité des migrants de l'époque contemporaine ne sont ni catholiques ni chrétiens, la coopération œcuménique et la coopération interreligieuse sont de la plus haute importance.

III. RECOMMANDATIONS

Les participants, compte tenu des conclusions tirées du 7^{ème} Congrès Mondial, souhaitent déclarer leur engagement à mettre en œuvre les recommandations suivantes :

1. Les communautés des Eglises particulières doivent travailler ensemble pour créer une approche commune et humaine des problèmes et difficultés que comporte la migration (ce qui peut inclure de travailler avec les Conférences épiscopales, les Gouvernements, les Organisations non gouvernementales et les communautés confessionnelles ; pour protéger les droits des migrants et pour empêcher le trafic des êtres humains, leur exploitation et d'autres crimes semblables. Amplifier le travail au sein des réseaux sociaux (qui commence par un simple échange de coordonnées, comme les adresses mail, les numéros de téléphone, les contacts Skype et les adresses des agents pastoraux) peut renforcer une pastorale plus large et étendue.

2. Ceux qui sont chargés de la mission d'enseignement au sein de l'Eglise devront s'efforcer d'élargir la connaissance et la compréhension du magistère de l'Eglise en matière de migration qui, à son tour, a la capacité de faire passer de la théorie à la pratique au niveau local.

3. Les pasteurs de l'Eglise doivent parler d'une seule voix en matière de migrations. L'Eglise est une voie prophétique pour l'intégration des migrants dans des communautés d'accueil, en gardant bien présente à l'esprit l'universalité de la communauté ecclésiale catholique, qui implique une approche pastorale plus complète et qui va au-delà du seul aspect caritatif.

4. L'Eglise peut faire un meilleur usage des médias pour faire avancer les droits des migrants. La prise de conscience au niveau de la paroisse locale, l'encouragement à voter pour la justice et l'égalité, la création de centres d'études et de publications ont la capacité de changer l'information sur les migrations. L'opinion publique doit être correctement informée sur la véritable situation des migrants, pas seulement dans le pays d'accueil, mais aussi dans leur pays d'origine.

5. Etant donné que le phénomène des migrations irrégulières est une des causes de l'exploitation du travailleur migrant et de sa famille, les fidèles doivent se faire les tenants de politiques gouvernementales d'immigration plus justes et plus inclusives, qui viennent en aide aux migrants dans leur recherche de travail et de meilleures conditions de vie, qui sauvegardent le rôle de la famille et des femmes, tout en prévenant l'exploitation et/ou le trafic de travailleurs migrants et d'autres formes d'abus.

6. L'Eglise, à tous les niveaux, est une communauté d'espoir et d'action, qui s'exprime à travers la solidarité avec les migrants, par leur défense en étant à leurs côtés (en particulier des enfants et des mineurs non accompagnés), à travers une prise de conscience de la part des fidèles qui conduit à un engagement concret, en s'efforçant de réduire les causes profondes des migrations forcées, et en aidant les migrants à se procurer de la nourriture, un logement, des soins médicaux et une assistance légale, quel que soit leur statut.

7. L'Eglise du lieu d'origine, l'Eglise du lieu de transit et l'Eglise d'accueil doivent renforcer leur communication et leur communion et travailler ensemble pour mettre en œuvre des programmes de prévention, organisés entre les Conférences épiscopales respectives.

8. La collaboration entre l'Eglise d'origine et l'Eglise d'accueil doit être intensifiée, en particulier en ce qui concerne les deux premières générations de migrants. A travers la préparation d'agents pastoraux et sociaux capables de servir de ponts entre les deux réalités, cette collaboration requiert un dialogue entre les deux cultures et de prendre en compte les problèmes spécifiques à chaque génération.

9. Tous les agents pastoraux au service des migrants doivent garantir que la voix des migrants est entendue, ce qui facilite ainsi la défense de leur cause. L'Eglise doit garantir que leurs histoires soient reconnues et appréciées à leur juste valeur.

10. Les programmes pastoraux diocésains et les initiatives concernant les jeunes migrants doivent se concentrer sur leur formation intégrale, dont une partie inclut la formation leur permettant de devenir des intermédiaires actifs entre leur culture d'origine et celle du pays dans lequel ils vivent désormais. Il faudra mettre l'accent sur le respect de la culture de chacun, nécessaire en vue d'une meilleure compréhension mutuelle.

11. Les programmes pastoraux diocésains peuvent envisager de fonctionner avec les écoles de vocations locales pour initier des programmes certifiés pouvant reconnaître et procurer l'accréditation nécessaire aux jeunes migrants, de sorte que l'apport de leurs compétences et de leurs talents puisse, à leur tour, être une occasion de contribuer au développement de leur pays d'origine à leur retour.

12. Les programmes de formation des prêtres, des religieux et des agents pastoraux doivent prendre en compte les dimensions théologiques et pastorales des migrations. En conséquence, la formation aussi bien du clergé que des laïcs requiert une formation interculturelle, une connaissance, un entraînement au dialogue et l'appréciation du potentiel des migrants, qui inclut leur rôle dans la Nouvelle Evangélisation. Au niveau local, cela s'exprime par la nécessité de la formation de médiateurs culturels, qui sachent parler la langue et qui comprennent la culture des migrants et l'expression de la foi qu'ils apportent avec eux.

13. La présence et le rôle des Associations et des Mouvements ecclésiaux laïcs, dont les structures ont l'avantage d'œuvrer dans un contexte différent (et parfois plus souple) que les structures ecclésiales formelles pour la pastorale des migrants, doivent être renforcés et intensifiés.

14. Chaque Conférence épiscopale catholique ou toute structure hiérarchique correspondante au sein des Eglises orientales s'engage à établir un organe particulier (bureau, commission, sous-comité) qui serait spécifiquement en charge de la pastorale des migrants. Cela pourrait constituer une étape dans l'édification d'un meilleur réseau entre les Eglises. Le Conseil Pontifical pour la Pastorale des Migrants et des Personnes en déplacement, pour sa part, pourrait être le point de référence commun ou le lieu de coordination de cette pastorale spécifique.